

# Toujours déterminé-e-s, en grève pour nos retraites



## DANS L'ÉDUCATION, ON SE MOBILISE !

Depuis les premières présentations du projet de loi, le gouvernement a bien conscience qu'il faut essayer de rassurer les enseignant-e-s. Et pour cause, comme nous l'avons montré dès novembre avec la publication du simulateur retraites.sudeducation.org, les pensions des personnels de l'éducation vont considérablement baisser. Dans le même temps, les raisons de se mobiliser dans l'éducation ne manquent pas : la mise en place des E3C, la loi pluriannuelle de programmation de la recherche, mais aussi les suppressions de postes, les évaluations nationales, la précarisation et l'intolérable répression dont sont victimes les personnels mobilisés. Le 6 février, montrons au gouvernement et à Blanquer que l'Éducation refuse toutes les contre-réformes en cours.

## EN GRÈVE, EN MANIF ET EN AG LE 6 FÉVRIER !

La mobilisation contre la réforme des retraites se poursuit. Le 24 janvier, les taux de grévistes dans l'éducation étaient même largement en hausse par rapport aux journées précédentes. Et pour cause, les personnels savent qu'ils et elles ont tout à y perdre. La mobilisation continue jusqu'au retrait !

## LE CONSEIL D'ÉTAT RETOQUE LE PROJET

Au-delà de l'écran de fumée, le seul élément tangible dans les engagements du gouvernement concernant les pensions des enseignant-e-s était d'inscrire dans la loi la garantie que le niveau des pensions des enseignant-e-s et chercheurs-euses ne puisse pas être inférieure à celle des autres fonctionnaires de catégorie A. Or, le Conseil d'État vient de rendre son avis sur le projet de loi et a retoqué l'article 1, qui contient ces éléments, en indiquant qu'il est inconstitutionnel : soit parce qu'il s'agit d'une injonction faite au Parlement, soit parce que l'article est tellement flou dans sa rédaction qu'il ne contraint en rien le gouvernement pour le respecter. Bref, comme nous le disons depuis le début, les promesses du gouvernement sur les revalorisations sont une vaste entourloupe.

